MEMOIRE

ENVOYÉ PAR LE RÉGIMENT DE GUYENNE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Relatif à la conduite dudit Régiment Infanterie, en garnison à Nismes, depuis le 13 jusqu'au 17 Juin inclus 1790, espace de temps qu'ont duré les troubles dans cette Ville.

Lu dans la Séance du 3 Juillet, au soir.

LE Régiment de Guyenne Infanterie croit devoir faire connoître à ses frères-d'armes, & à la France entière, la conduite qu'il a tenue pendant les troubles qui ont affligé la ville de Nismes durant quelques jours.

Plus les circonstances ont été difficiles & délicates, plus il lui semble important de prévenir les narrations fausses & calomnieuses que l'ignorance ou la méchanceté pourroient vouloir répandre & accréditer.

Un exposé simple & fidèle des évènemens instruira les amis de la vérité, & conservera dans tout son lustre, au Régiment de Guyenne, l'honneur & la réputation, appanage précieux du Militaire François.

Dimanche 13 Juin, à six heures & demie du soir,

Case FRC 5402 MFW-9666

pendant le ſpectacle où ſe trouvoient, ſuivant l'uſage, partie des Officiers, Bas-Officiers & Soldats du Régiment, l'on entendit tout-à-coup quantité de coups de fuſils, mêlés de coups de pierre & de cris d'effroi. Chacun courut au quartier pour ſe fixer ſur l'évènement, & ſe trouver à ſon poſte. La Salle de comédie ſe trouvant très-à-portée des Caſernes, le Régiment y fut bientôt en bataille dans la cour.

Quelques Soldats plus écartés rentrèrent ſans accident. Les coups de fuſils ſe faiſoient entendre avec la même force.

Le Régiment étoit inquiet ſur le ſort d'une Patrouille compoſée de quinze Grenadiers & d'autant de Chaſſeurs, commandés par un Lieutenant, laquelle faiſoit la ronde pour la ſûreté de l'Aſſemblée Electorale. On diſtribua des cartouches à chaque ſoldat; & l'on alloit envoyer un détachement pour favoriſer la rentrée de la Patrouille, lorſqu'elle arriva en bon ordre & ſans accident.

A ſept heures & demie, le Commandant du Corps reçut une réquiſition de MM. les Officiers Municipaux de mettre le Régiment en bataille ſur la place en-avant du quartier; ce qui fut exécuté ſur-le-champ, en préſence de M. *Pontier*, Officier Municipal. Le régiment reſta dans cette poſition juſqu'à dix heures & demie du ſoir. Peu de temps après, un Caporal du Régiment remit une lettre adreſſée à M. de *Leſpin*, commandant accidentellement le militaire de la Ville & le Fort, à ſon défaut, au Commandant du Régiment, contenant une réquiſition de MM. les Officiers Municipaux, afin que le Régiment ſe transférât à l'Hôtel-de Ville pour le ſoutien de la proclamation de la Loi martiale. Cette réquiſition arriva trop tard, ainſi qu'il eſt prouvé par la lettre de M. *Ferrand de Miſſol*, Officier Municipal, porteur de ladite réquiſition, qui


THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

avoit été arrêté dans sa marche, de même que par le témoignage de M. *Pontier*, autre Officier Municipal, qui ayant signé la réquisition & se trouvant alors au quartier, jugea qu'il n'étoit plus temps de faire marcher le régiment à la Maison-de-Ville.

Les différentes réquisitions de la Municipalité furent adressées directement au Commandant du régiment, d'après une lettre de M. de *Lespin*, qui, desirant la briéveté de l'exécution des ordres, & jugeant que l'éloignement du Fort où il loge, pourroit y nuire, engagea MM. les Officiers Municipaux & le Chef du Corps à agir de Concert.

On ordonna des Patrouilles alternatives de Grenadiers & de Chasseurs, qui parcoururent la ville & ses fauxbourgs pendant toute la nuit.

A onze heures & demie, nouvelle réquisition de MM. de la Municipalité de fournir sur-le-champ cent hommes pour la garde de la Maison-de-Ville; ce qui fut exécuté.

Lundi 14 Juin, sur la réquisition de MM. les Officiers Municipaux, le Régiment se mit en bataille devant le quartier, à cinq heures du matin, pour y attendre de nouveaux ordres.

A six heures du matin, autre réquisition d'envoyer cent cinquante hommes au Palais, pour la sûreté de l'Assemblée Electorale du Département.

A onze heures le Régiment reçut ordre de rentrer dans ses Casernes, avec défense de s'en écarter.

A une heure & demie après midi, M. *Aubry*, Capitaine d'Artillerie, membre d'un comité militaire, dont les trois autres membres étoient Electeurs, se présenta avec cinquante hommes de la Garde Nationale, muni des clefs de l'arsenal, situé dans une cour séparée, & nullement à la charge du Régiment, ce soin étant confié à un autre Officier d'Artillerie, Garde-

magafin des arfenaux. M. *Aubry* demanda au Commandant du Corps où étoit la porte de l'Arfenal, & s'il n'étoit pas poffible de paffer par la communication de la cour du quartier à celle dudit Arfenal. Ce paffage lui fut refufé, & la porte extérieure de l'Arfenal indiquée. A peine arrivé, cet Officier & fa troupe effuyèrent une décharge, qui tua un homme & en bleffa deux. Ils rétrogradèrent; & toujours pourfuivis par les coups de fufils, ne trouvant de paffage que par la cour du quartier, ils y entrèrent avec une réquifition de la Municipalité, & s'occupèrent à remplir l'objet de leur miffion. Ils vinrent, à différentes reprifes, folliciter le Commandant du Corps de leur donner des poudres, & de faire mettre le Régiment en bataille devant le quartier, pour protéger, par fa préfence, la fortie des canons.

Arrivèrent, pendant ce temps-là, cent cinquante hommes de la Garde Nationale, ayant avec eux M. *du Roure*, Officier Municipal, qui, s'étant fait connoître à la porte du quartier, demanda à parler au Commandant du Corps.

Le réfultat de cette conférence fut une réquifition de fa part pour laiffer entrer ce détachement, qui fut rejoindre dans la cour de l'arfenal celui qui y étoit déjà établi. Dès-lors le Commandant du Corps fut forcé par des inftances réitérées, & les circonftances impérieufes du moment, de livrer pour le fervice des canons, des poudres deftinées particulièrement à l'ufage du Régiment.

L'Officier Municipal préfent requit que le Régiment fortît par la porte de fon quartier, en même temps que les canons & les troupes nationales par celle extérieure de l'arfenal, pour fe mettre en bataille devant les Cafernes, ce qui fut exécuté vers les fix heures du foir.

Après quelques coups de canon tirés ſur les tours d'où partoient des coups de fuſil intermittens, les pièces ayant été conduites par les Gardes Nationales ſur la place de l'Eſplanade, rendez-vous de toutes les Légions, le Régiment reſta dans ſon ordre de bataille juſqu'à dix heures. La tranquillité paroiſſant rétablie, il rentra dans ſes Caſernes.

Sur les onze heures, nouvelle réquiſition de la Municipalité, d'envoyer trente Chaſſeurs & un Lieutenant au couvent des Capucins, pour conſerver les blés deſtinés à l'approviſionnement de la Ville. Le détachement, à ſon arrivée, trouva les greniers fermés, & prit les précautions convenables pour leur ſûreté.

Le mardi 15, le Régiment ne donna plus de nouveaux ſecours. Les divers Détachemens extraordinaires continuèrent d'être relevés toutes les douze heures, & les Patrouiles des compagnies de Grenadiers & de Chaſſeurs de marcher toutes les nuits. Enfin, dans la ſoirée on vit renaître la confiance & la paix, qui fut encore mieux établie le lendemain mercredi 16, à dix heures du matin, par la proclamation d'une fédération ſolemnelle entre toutes les Troupes Nationales, tant de la Ville qu'étrangères, & le Régiment de Guyenne. Le ſoir, entre 4 & 5 heures, il y eut une fauſſe alarme, qui détermina à faire battre la générale. Le Régiment ſe mit en bataille devant le quartier, où il reſta juſqu'à ce que l'erreur fût reconnue.

Le jeudi 17, l'amniſtie fut publiée, & le drapeau blanc arboré à la Maiſon-de-Ville. A 2 heures de l'après-midi l'on battit encore la générale, ſur la nouvelle de l'arrivée de 3000 hommes de Troupes Nationales. A trois heures, le Régiment fut requis par MM. de la Municipalité, pour marcher avec quatre pièces de canon, ſur la route de Remoulin, afin de reconnoître ces Troupes & l'objet de leur marche.

A peu de diſtance des fauxbourgs, il apprit par le retour d'un détachement de la Garde Nationale qu'un même intérêt avoit fait précéder le Régiment, que l'intention de ces troupes annoncées étoit de ſe réunir à ceux qui coopéroient au rétabliſſement du calme, & qu'averties de la proclamation de la paix, elles s'étoient déterminées à retourner ſur leurs pas. De ce moment le Régiment rentra dans ſes caſernes.

Tels ſont les faits qui doivent mettre au plus grand jour ſa conduite pendant la durée des déſordres de la ville de Niſmes. S'il a à gémir de n'avoir pu prévenir leurs funeſtes effets, au moins croit-il pouvoir ſe féliciter de les avoir modérés.

Au milieu des troubles déplorables, auxquels le Régiment ne prenoit aucune part, ſon influence a dû en être plus efficace. Les réquiſitions de la Municipalité ont précédé & guidé ſeules toutes ſes démarches : il en fournit les preuves authentiques. Sa conduite eſt donc à la fois conforme aux lois de l'Etat & de l'honneur, & conſéquemment exempte de reproches. Le Corps inſtruit par l'expérience commune à tous les hommes, que l'opinion publique eſt ſouvent égarée par l'impoſture ou l'ignorance, & jaloux d'obtenir dans cette circonſtance celle qu'il mérite, croit devoir aller au-devant de ce qui pourroit y porter atteinte injuſtement. Exact obſervateur de la Loi dans l'exécution de ſes devoirs, il a cru qu'il ne devoit point ſe charger de faire connoître au Public tous les faits qui lui ſont étrangers ; aujourd'hui le pouvoir militaire a des limites, qu'on ne peut franchir ſans s'expoſer à de grands inconvéniens ; & c'eſt ce que le Régiment ſe fera toujours ſcrupule d'éviter.

N. B. Les Régimens de l'Armée, les Municipalités du Royaume, & toutes perſonnes particulières aux-

quelles parviendront des exemplaires du présent, sont priées de les communiquer au Public.

Et ont signé MM. les Officiers du Régiment de Guyenne.

Montgaillard, Colonel. Le Chev. *de Bonne Lesdiguières. Thierriat de Millerelle*, Major. *De Lamotte. Dumesny. La Garlière. Canredon.* Chev. *de Virvent.* Le Chev. *de Lenserna. Dauzy Dubreuil De Larivoire. Mauny. Lumas. Savignac. Champeron. Chaucesse. De la Besneraye. De Costa.* Le Chev. *de Pouliac.* Chev. *de Lamillianchère. Salignac Fénelon. Lesdiguieres.* Chev. *de Clervaux. Fontenay.* Chev *de Fontenay. Janet. Deplas. De Virvent. Rouaix. Le Brossard. De Perrault. Galembert. De Carvoisin. Fontbelle.* Chev. *Taffin. Giraud d'Agay. Fontanier. Lajargue. Virvent de Sauvegarde. Varennes. Chatelain. Jalabert. Lachaise.* Le Chev. *de Lesdiguières. Duperon. Gueroult. Belissens. Capponel. Farincour. Goyer de Villers.*

En rendant hommage à la vérité, nous nous empressons de signer le présent Mémoire.

Lespin, *Major-Commandant.*

NOUS, Commissaires de l'Assemblée Administrative du Département du Gard, & Chefs de la Garde Nationale de la ville de Nismes, rendons hommage au patriotisme que le Régiment de Guyenne a fait éclater pendant les malheureuses journées des 13, 14, 15, 16 & 17 de ce mois, à la généreuse impatience qu'il a témoignée de secourir les Patriotes, & à son zèle qui a toujours été dirigé ou retenu par les réquisitions de la Municipalité.

Donné à Nismes le 21 Juin 1790.

Vincens Devillas; Mazer; Chabaud de Latour; Vigier-Sarrasin; Sauvaire; Lecointe, Commissaires.

671

Le Chev. *Aubry*, Commandant-Général des Gardes ationales rassemblées à Nismes. *D'Azemar*, Major-Général de la Cavalerie. *Mirande*, Lieut. Colonel. *Saint-Pons*, Major.

NOUS, Officiers Municipaux de la ville de Nismes, instruits par nous-mêmes & par autrui, de la vérité des faits ci-dessus détaillés, nous empressons de les attester, d'y ajouter que MM. du Régiment de Guyenne, dont les sentimens patriotiques sont évidemment connus, se sont conduits avec beaucoup de prudence sur nos réquisitions, & que le Régiment a fait le service avec grande exactitude. A Nismes, ce 21 Juin 1790.

Ferrand de Missol; *du Roure*; *Pontier*, Offic. Municip.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N° 31.